

CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 26 février 2015 -

Présents : 23 conseillers

Présents : MM. les Conseillers en exercice, à l'exception de : COQUELIN Olivier (procuration LE BELLEC Valérie), CHOSSEC Adeline, L'HELGOUALC'H Alan, STEPHAN Patrick.

Mme COSQUER Fabienne a été élue secrétaire.

1/ Approbation à l'unanimité des conventions de partenariat Commune / Association Petite Enfance du Pays Bigouden relatives à la structure multi-accueil de la maison de l'enfance « Ti Liou » et au relais assistantes maternelles (RAM).

Le montant de la subvention en 2015 sera de 2,85 € par heure et par enfant en crèche halte-garderie.

La participation annuelle au fonctionnement du relais assistantes maternelles se chiffre à 6.354,25 € pour 2015.

2/ Présentation du rapport préparatoire au débat budgétaire pour l'exercice 2015 – Annexe n°1.

3/ Discussion et vote à l'unanimité :

- Préalablement à la reprise de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune initiée par délibération du 27 septembre 2010, il appartient au conseil municipal de désigner les membres du groupe de travail en charge du suivi du dossier. La composition de la commission, dans la limite fixée par l'assemblée, devra respecter l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal.

La commission est désignée comme suit : MM. CRÉDOU, Maire - BIGER, adjointe au maire - HELIAS Patrice, adjoint au maire – GOUZIEN Marie-Thérèse, adjointe au maire – GARREC Marcel, adjoint au maire – STEPHAN Nelly, adjointe au maire – LE FLOC'H Jean-Yves, conseiller municipal délégué – RENIER Martine, conseillère municipale – LE BRETON Bernard, conseiller municipal – ANDRO Hubert, conseiller municipal – LE BELLEC Valérie, conseillère municipale.

- Sur proposition du SDEF, la commune adhère au groupement de commandes pour l'achat d'énergies. Le SDEF est désigné comme coordonnateur du groupement et assurera dans le cadre de ses fonctions l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant. Il procédera également à la signature du marché.
- Adhésion de la commune au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Finistère (C.A.U.E.). Dans un contexte de désengagement des services de l'Etat en matière d'ingénierie publique, le Département a permis la réactivation du C.A.U.E.. Cet organisme issu de la loi du 3 janvier 1977, dite loi sur l'Architecture, est investi de quatre missions insécables : le conseil, la sensibilisation, la formation et l'information en faveur d'un cadre de vie plus qualitatif. Le montant de l'adhésion est de 50 euros.

- Le projet de schéma de mutualisation du pays bigouden sud a été élaboré conformément à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 qui impose aux intercommunalités d'élaborer un schéma de mutualisation des services en application de l'article L5211-39-1 du CGCT. Le conseil municipal donne son approbation au schéma de mutualisation du pays bigouden sud
- Délibération autorisant le maire à confier une mission de maîtrise d'œuvre à un cabinet d'architectes, recours obligatoire pour le dépôt du permis de construire, pour la construction d'un cabinet médical en vue de l'installation de deux médecins généralistes.
- La CCPBS a étendu ses compétences depuis le 1er janvier 2013 au service de portage des repas à domicile en faveur des personnes âgées.
A ce titre, les véhicules utilisés par les communes ou SIVU ont été transférés à la communauté de communes ; une indemnité étant en outre versée à la CCPBS compte tenu de leur état relatif de vétusté. La répartition de l'indemnisation des véhicules après dissolution du SIVU de Guilvinec – Treffiagat – Plomeur, portage de repas à domicile, à la communauté de communes du pays bigouden sud, est de 6.500 euros / commune.
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 48,95 €.
- Autorisation au Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, soit :
 - chapitre 204 – subventions d'équipement : 18 000,00 €
 - chapitre 21 – immobilisations corporelles : 55 000,00 €
 - chapitre 23 – immobilisations en cours : 489 000,00 €
 - Soit un total de : 562 000,00 €
- Renouvellement de la convention d'assistance juridique et de conseil juridique, hors contentieux, auprès de la SELARL LGP à Brest pour montant de 4.900 euros H.T. pour un an.
- Vente à Monsieur LE GAC Kevin « Ferm Eco » - Z.A. Ti Boutic, d'une parcelle communale cadastrée ZL n°351 pour une contenance de 351 m² au prix de 10 € le m²
- Modification du bail à ferme en cours relatif à la location de parcelles communales à Monsieur KAPTEIN par changement de qualité du cocontractant.

VU pour être affiché le 5 mars 2015 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Ronan CRÉDOU